



LE 27 FÉVRIER 2017

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 20 rue de Fatima Est, le lundi 27 février 2017 à 18 h 30, à laquelle sont présents:

Mme Nancy Pelletier, conseillère
M. Christian Blouin, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
Mme Michèle Abdelnour, conseillère

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absence motivée : M. Pierre Carignan, conseiller

8010-270217 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

8011-270217 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 FÉVRIER 2017**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017.

8012-270217 **RÉSOLUTION D'ADJUDICATION**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN BLOUIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Ville de Beupré accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ pour son emprunt par billets en date du 7 mars 2017 au montant de 1 821 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 1136 et 1177. Ce billet est émis au prix de 100,00 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

38 200 \$	2,33000%	7 mars 2018
39 400 \$	2,33000%	7 mars 2019
40 200 \$	2,33000%	7 mars 2020
41 300 \$	2,33000%	7 mars 2021
1 661 900 \$	2,33000%	7 mars 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

8013-270217

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beupré souhaite emprunter par billet un montant total de 1 821 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
1136	1 327 800 \$
1177	493 200 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE ABDELNOUR ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 821 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 1136 et 1177 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le trésorier;

QUE les billets soient datés du 7 mars 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	38 200 \$
2019	39 400 \$
2020	40 200 \$
2021	41 300 \$
2022	42 400 \$(à payer en 2022)
2022	1 619 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Beaupré émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 7 mars 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 1136 et 1177, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne.

8014-270217 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement que cette séance soit levée à 18 h 40.

Pierre Renaud
Maire

Johanne Gagnon, Greffière et
Directrice générale adjointe